



# Cadre de référence de l'apprentissage en ligne et son assurance qualité dans les établissements d'enseignement supérieur arabes

UNESCO, 2020

## Table des matières

Introduction

Objectifs et méthodologie de travail

Membres du Comité

Définitions

Axes du Cadre de référence

Dispositions générales et recommandations:

- Action participative nationale, régionale et internationale
- Dispositions générales
- Recommandations

Annexe et références

Expériences arabes:

- Expérience jordanienne
- Expérience émiratie
- Expérience syrienne
- Expérience yéménite
- Expérience tunisienne
- Expérience palestinienne
- Expérience iraquienne

Expérience européenne

## Introduction

**Avec l'évolution des systèmes mondiaux d'enseignement supérieur, de nombreux pays arabes ont déployé des efforts considérables au cours des dernières années pour développer l'apprentissage en ligne et élaborer la législation nécessaire pour en assurer la qualité. Cet effort s'inscrit dans le cadre des efforts déployés précédemment pour adopter l'apprentissage en ligne et l'apprentissage mixte, étant donné que la propagation généralisée de la COVID-19 dans de nombreux pays du monde a incité les gouvernements à prendre des mesures sans précédent pour endiguer l'épidémie.**

Ces mesures prioritaires imposées par la situation sanitaire laissent peu de place à d'autres options. En effet, il est indispensable que la santé et la vie restent la préoccupation principale des gouvernements dans cette conjoncture délicate.

Ces mesures ont entraîné la fermeture de nombreux établissements vitaux, y compris des établissements d'enseignement supérieur et des universités du monde entier, y compris des universités de la région arabe. Par ailleurs, des restrictions de grande envergure ont été imposées aux déplacements et voyages effectués par les étudiants et professeurs, ainsi les responsables administratifs.

À la lumière de cette situation exceptionnelle, les responsables du secteur de l'enseignement supérieur dans la région arabe n'épargnent aucun effort pour garantir la poursuite du processus d'éducation universitaire et de recherche par les étudiants, professeurs et employés, en assurant divers moyens, y compris l'enseignement à distance ou en ligne, et en maintenant la communication avec leurs partenaires au sein de la communauté.

Dans ce contexte, le Bureau de l'UNESCO pour l'éducation dans les états arabes qui siège à Beyrouth a pris contact avec les Ministères de l'enseignement supérieur de la région arabe pour leur présenter certaines idées et suggestions concernant l'enseignement supérieur à la lumière de

la propagation de cette épidémie, idées et suggestions portant sur des sujets d'actualité qui préoccupent les étudiants, les professeurs et le personnel des établissements d'enseignement supérieur et des universités des pays arabes.

Une réunion régionale s'est tenue le 21 mai 2020 en présence des recteurs d'universités arabes, sur proposition des Ministères de l'enseignement supérieur des pays suivants : Mauritanie, Tunisie, Libye, Yémen, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Palestine et Syrie. Le but de la réunion était d'identifier les succès et les défis auxquels sont confrontés les établissements d'enseignement supérieur dans la région. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de travailler sur le cadre législatif de l'apprentissage en ligne. Des experts des universités arabes ont été désignés pour travailler sous la supervision du Bureau régional de l'UNESCO à Beyrouth à l'élaboration d'un document régional définissant le Cadre de référence de l'apprentissage en ligne et son assurance qualité dans les universités arabes.

## **Objectifs et méthodologie de travail**

Le présent document a pour vocation de servir de Cadre de référence pour les ministères et les établissements d'enseignement supérieur qui s'emploient à adopter l'apprentissage en ligne, en tenant compte de la spécificité et de la législation de chaque pays arabe, dans le but de reconnaître les résultats de l'apprentissage en ligne qui ne se substitue en aucun cas à l'éducation en présentiel mais vient la compléter. A cet égard, il serait possible de bénéficier des solutions offertes par ce type d'apprentissage en réponse à la demande croissante d'inscription dans l'enseignement supérieur dans les sociétés arabes.

Pour rédiger ce Cadre de référence et à la suite de plusieurs rencontres virtuelles, une première réunion s'est tenue le 18 juin 2020. Plusieurs expériences arabes ont été identifiées, en particulier l'expérience jordanienne ainsi que les expériences des universités virtuelles en Tunisie et en Syrie.

En outre, lors d'une réunion virtuelle spéciale tenue le 29 juin 2020, les expériences des établissements d'enseignement supérieur européens ont été présentées. Une conclusion a ainsi pu être dégagée selon laquelle le travail se focalisera, non pas sur le développement de la législation sur l'apprentissage en ligne, mais plutôt sur la promotion des normes d'assurance qualité de ce type d'apprentissage en vue de le reconnaître.

Le Comité s'est efforcé de tenir compte des définitions et concepts appliqués dans les pays arabes. Le Cadre de référence contient les principaux axes suivants : gouvernance et gestion ; programme académique ; structure technologique ; éducation, apprentissage et évaluation ; services aux étudiants ; procédures d'assurance qualité ; sécurité de l'information ; propriété intellectuelle et déontologie.

## Membres du Comité

Dr. Anasse Bouhlal	Spécialiste de l'enseignement supérieur au Bureau régional de l'UNESCO	Superviseur
Dr. Rana Ahmed Miyya	Université de Tishreen, Syrie	Membre et rapporteur
Dr. Ahmed Othman	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Palestine	Membre
Dr. Ibrahim Mithqal Al-Jarrah	Université de Jordanie, Jordanie	Membre
Dr. Ali Hadi Attia Al-Hilali	Université de Bagdad, Iraq	Membre
Dr. Ammar Malouh	Consultant d'intérêt public, Secrétaire général de l'Université Virtuelle de Tunis, Tunisie	Membre
Dr. Hisham Wajih Gomaa	Université Khalifa pour les sciences et la technologie, Émirats arabes unis	Membre
Dr. Hadi Mohammed Nasser Al Mansouri	Université d'Aden, Yémen	Membre

## Définitions

Concept	Définition
Apprentissage en ligne (e-learning)	Offrir des programmes éducatifs en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) de toutes sortes dans un environnement d'apprentissage interactif et multi-sources, dans n'importe quel endroit et/ou à tout moment, de manière synchrone ou asynchrone.
Enseignement présentiel	Assurer des programmes éducatifs par le biais d'une interaction directe entre l'enseignant et l'apprenant au même endroit et au même moment dans un environnement spécifique d'apprentissage.
Apprentissage mixte	Éducation ou apprentissage dans le cadre duquel l'apprentissage en ligne et l'éducation en présentiel sont assurés dans un seul cadre.
Programme d'éducation	Un ensemble de matières et de cours couronnés par un certificat, un diplôme ou une qualification.
Apprentissage synchrone en ligne	Apprendre à travers des rencontres éducatives qui se déroulent en même temps entre l'enseignant et l'apprenant en utilisant les TIC, sans limite du lieu.
Apprentissage asynchrone en ligne	Apprentissage qui se déroule à différents moments entre l'enseignant et l'apprenant en utilisant les TIC, sans limite d'espace ni de temps.
Plateforme électronique	Un environnement interactif d'éducation et d'apprentissage qui utilise les TIC et les systèmes de gestion du contenu afin de garantir la communication entre les différentes parties prenantes du processus éducatif, de partager le contenu, d'échanger des informations et d'entreprendre des activités, le but étant d'obtenir des résultats d'apprentissage de qualité acceptable.

## Axes du Cadre de référence

1. Gouvernance et gestion
2. Programme académique
3. Structure technologique
4. Éducation, apprentissage et évaluation
5. Services aux étudiants
6. Procédures d'assurance qualité
7. Sécurité de l'information, propriété intellectuelle et déontologie.

## **I- Gouvernance et gestion**

**Cet axe vise à définir le cadre général de gouvernance et de gestion de l'apprentissage en ligne afin d'atteindre les meilleurs taux de performance académique. L'axe décrit les éléments clés de l'organigramme, des relations et des procédures pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'apprentissage en ligne.**

**Il est nécessaire d'assurer une bonne gouvernance et une bonne gestion de l'apprentissage en ligne par les moyens suivants :**

- 1- **L'organisation institutionnelle de l'apprentissage en ligne :**
  - L'établissement crée dans sa structure « une ou plusieurs » unités administratives chargées de l'apprentissage en ligne.
  - L'unité ou les unités ci-dessus sont chargées de la gestion, de la supervision, du développement et de la formation informatique continue des parties prenantes du processus éducatif, selon des mécanismes spécifiques et approuvés qui définissent leur travail et leurs responsabilités.
  - Les fonctions, les spécialisations et les compétences techniques et cognitives du personnel sont définies dans la structure de l'unité/ des unités.
- 2- **Organisation institutionnelle des étudiants qui suivent l'apprentissage en ligne :** L'établissement adopte des mécanismes, des procédures ou des instructions qui englobent :

- L'admission des étudiants dans les programmes d'enseignement et la fin de tout lien avec eux.
- Les droits et obligations des étudiants et les moyens de les responsabiliser sur le plan académique et de la discipline.
- Les mécanismes et procédures approuvés pour conserver et protéger les dossiers des étudiants; les conditions et les méthodes pour les récupérer.

### 3- **Organisation institutionnelle en ligne des cours :**

L'établissement d'enseignement et ses départements scientifiques adoptent des mécanismes qui permettent de :

- Déterminer les mécanismes et les procédures relatifs à l'équivalence des heures de crédit ou des heures du trimestre suivies par l'étudiant dans un autre programme dans le même établissement lorsqu'il souhaite passer à un autre programme dans le cadre du même établissement, ou lorsqu'il vient d'un autre établissement.
- Les cours, les modules et leur mise à jour continue pour répondre aux besoins du marché et pour servir la communauté.
- Discuter et annoncer les taux d'achèvement des cours.
- Répartir la mise en œuvre des cours entre l'apprentissage en ligne et l'apprentissage en présentiel.
- Adopter des mécanismes clairs pour les leçons pratiques.

### 4- **Organisation institutionnelle en ligne pour la gestion des évaluations, y compris les tests et examens :**

L'établissement d'enseignement et ses départements scientifiques adoptent des mécanismes permettant de gérer le processus d'évaluation en ligne, notamment :

- La diversité et la multiplicité des méthodes d'examens « tests ».
- Les dossiers d'examen et le respect des exigences officielles.
- La diversité des plateformes électroniques réservées aux examens et adaptées aux capacités administratives et étudiantes.



- L'annonce des résultats et la possibilité de s'y opposer.
- Le nombre de fois où l'étudiant peut passer les examens et les conditions permettant aux étudiants de passer d'un cycle d'études à un autre.
- Les méthodes de vérification de l'identité des étudiants durant les examens.
- Les moyens de suivi et de supervision électroniques des examens.

#### 5- **Organisation institutionnelle en ligne de l'évaluation et de l'examen:**

L'établissement d'enseignement adopte des mécanismes transparents pour la réévaluation et l'examen continus afin de s'assurer des exigences de qualité, notamment :

- Utiliser des plateformes électroniques certifiées pour l'éducation et les examens.
- Évaluer la performance des enseignants et du personnel administratif et adopter les indicateurs et les résultats de l'apprentissage en ligne dans l'évaluation.
- L'infrastructure électronique.
- Des examens et des systèmes d'examen judicieux.
- La participation des étudiants à l'évaluation du processus d'apprentissage en ligne.
- Les programmes et les cours utilisés pour développer l'établissement et les mécanismes d'éducation.

## **II- Programme académique**

Cet axe vise à déterminer les critères de qualification ou d'accréditation des programmes d'apprentissage en ligne et à assurer leur qualité, conformément à la législation adoptée par les autorités chargées de la qualification ou les normes établies par les organismes d'accréditation et d'assurance qualité, l'objectif étant de garantir la valeur académique de ces programmes qui serait équivalente à la valeur des programmes universitaires en présentiel qui conduisent à l'obtention de diplôme par des étudiants hautement qualifiés dans divers domaines de la connaissance. Cet axe comprend principalement ce qui suit:

1. S'assurer que les qualifications de l'apprentissage en ligne sont équivalentes à celles des programmes en présentiel.
2. Les programmes et leurs composantes doivent tenir compte des objectifs de l'apprentissage d'une part, et des stratégies d'enseignement en ligne, du contenu des matières scientifiques et des modes et normes d'évaluation d'autre part.
3. L'établissement propose des programmes de formation en pédagogie numérique et en conception du contenu pédagogique pour les enseignants de cours.
4. L'établissement doit identifier les critères technologiques et les compétences nécessaires pour suivre le cours avant de s'y inscrire.
5. Gérer tous les services fournis par l'État où se trouve l'établissement et qui décerne le diplôme universitaire. S'assurer qu'ils sont soumis aux lois en vigueur à cet égard. En cas de programmes gérés de l'extérieur, il est nécessaire de veiller à ce qu'ils soient conformes aux lois et aux exigences de l'État où se situe l'établissement et qui délivre le diplôme universitaire.
6. Déterminer la capacité d'accueil du programme et l'augmenter en fonction des capacités d'encadrement et d'évaluation disponibles, selon les lois et dispositions en vigueur dans le système universitaire concerné.
7. Adopter le programme qui vise à modéliser l'éducation et en faire une norme garantissant la diversité, la coexistence et la suprématie de la culture des droits de l'homme, conformément aux normes internationales pertinentes.
8. Déterminer le pourcentage réservé à l'apprentissage en ligne et celui de l'apprentissage en présentiel dans les cours ou programmes mixtes en fonction des exigences du programme et des capacités disponibles au début de chaque année scolaire.

### **III. Structure technologique**

L'apprentissage en ligne nécessite la mise en place d'une structure éducative fiable, d'une infrastructure technologique avec des spécifications appropriées et un système numérique de haute

technologie, avec des ressources d'apprentissage en ligne pour mettre en œuvre ce type d'apprentissage de haute qualité.

Voici certains des points que cet axe vise à atteindre et à assurer sur le plan technique et technologique pour garantir le succès du processus d'apprentissage en ligne :

1. Fournir des systèmes d'apprentissage en ligne fiables pour télécharger du matériel éducatif et les connecter aux utilisateurs pour accéder aux services de manière simple et claire.
2. Fournir des plateformes de communication simultanée et interactive entre les parties prenantes du processus éducatif.
3. Etablir des organismes compétents au sein de l'établissement pour assurer le soutien technique et la formation sur ces systèmes et plateformes à toutes les parties prenantes.
4. Fournir des logiciels et des outils technologiques pour construire le contenu en ligne des cours; Assurer des ressources humaines pour la formation et le soutien technique.
5. Conserver des copies de sauvegarde de toutes les données disponibles sur ces systèmes et plateformes à des fins de référence, le cas échéant, pendant une période suffisante pour garantir l'assurance qualité et s'assurer que le droit à la gestion de l'éducation n'est pas utilisé à mauvais escient.
6. Œuvrer à établir des liens entre le système d'apprentissage en ligne et d'autres systèmes disponibles au sein de l'établissement, tels que les systèmes d'inscription et les systèmes financiers.
7. Utiliser tous les nouveaux équipements, matériels éducatifs, théories de travail et méthodes de conception et de production pour soutenir le système éducatif, ou l'une de ses composantes, pour promouvoir l'efficacité des systèmes éducatifs et pour atteindre des normes de qualité.
8. Fournir des salles et des laboratoires équipés des dernières technologies d'apprentissage en ligne et les doter de réseaux de communication et d'information nécessaires.

#### **IV: Éducation, apprentissage et évaluation**

Cet axe a pour but de garantir une conception de qualité des programmes et une évaluation de qualité des résultats d'apprentissage en établissant

un cadre général englobant les principaux piliers de la conception des programmes et des cours d'apprentissage en ligne, de l'évaluation des résultats d'apprentissage et de l'interaction entre les différentes parties.

### **a. Conception des programmes et des cours**

Ce sous-axe a pour vocation d'identifier les indicateurs nécessaires à la création d'un contenu pédagogique de haute qualité qui tienne compte de tous les aspects académiques et techniques, de manière à réaliser les résultats d'apprentissage. A cette fin :

1. L'établissement propose des programmes de formation aux enseignants en pédagogie numérique, en conception du contenu pédagogique et en processus d'évaluation.
2. L'alignement des programmes d'apprentissage en ligne avec la vision et la mission de l'établissement.
3. Une description détaillée de chaque programme, avec ses objectifs et ses résultats d'apprentissage, son plan d'études et les exigences en matière d'admission et d'obtention du diplôme
4. Une description détaillée de chaque cours qui englobe les objectifs et les résultats d'apprentissage, les méthodes d'évaluation, les activités, la durée du cours et la langue utilisée dans le processus d'apprentissage. Toutes ces informations sont à la disposition de l'étudiant avant l'inscription au cours.
5. Du matériel d'éducation, des activités et des méthodes d'évaluation suffisantes pour atteindre les résultats d'apprentissage.
6. Les règles de communication et de discussion entre l'enseignant et l'étudiant doivent être claires et annoncées à l'étudiant.
7. Des moyens et des médias susceptibles de promouvoir l'interaction des étudiants avec le contenu du cours.
8. Un matériel d'éducation tenant compte de la division indépendante des matières pour faciliter l'apprentissage individuel. Un modèle standard doit être conçu pour chaque partie du cours. Il doit comprendre : les résultats d'apprentissage pour le contenu, l'introduction au contenu, l'introduction aux activités éducatives, le contenu scientifique, des examens courts et des tâches, des exemples pratiques, des sessions de discussion,

un calendrier dans lequel les dates des examens, de la livraison des projets, et autres seront fixées.

9. La conception du cours doit améliorer l'interaction entre l'enseignant et l'étudiant, l'interaction entre les étudiants et le contenu, et l'interaction entre les étudiants eux-mêmes.

## **b. Évaluation des résultats d'apprentissage**

Ce sous-axe vise à identifier des indicateurs permettant d'évaluer les résultats d'apprentissage afin de s'assurer que le niveau et la performance des étudiants sont mesurés et que le processus d'évaluation est mené dans un environnement académique approprié qui assure sa transparence. Pour ce faire, il faudrait :

1. Garantir la justice et la transparence dans le processus d'évaluation des étudiants.
2. Lier le processus d'évaluation pendant l'enseignement du cours et à sa fin aux résultats d'apprentissage du cours.
3. Varier les outils d'évaluation, ce qui permet de voir dans quelle mesure les étudiants atteignent les résultats d'apprentissage escomptés.
4. Distribuer les scores relatifs aux outils d'évaluation d'une manière qui soit équilibrée par rapport aux résultats d'apprentissage qu'il s'agit de mesurer.
5. Adapter les outils d'évaluation formatrice et sommative aux résultats d'apprentissage, au contenu, au mécanisme d'apprentissage et à la technologie utilisés.
6. Assurer un cadre général qui régleme les procédures d'évaluation de l'apprentissage des étudiants en ce qui concerne la qualité des outils utilisés, les procédures d'application et le calendrier.
7. Etablir un mécanisme approuvé pour publier les résultats des examens et des évaluations.
8. Fournir un dispositif et un mécanisme approuvés pour examiner les plaintes des étudiants quant aux résultats des examens et des évaluations.

9. Assurer un mécanisme et des outils approuvés pour détecter la copie, le plagiat et l'utilisation non documentée d'autres sources.

## **V : Services aux étudiants**

Les étudiants sont au cœur du processus éducatif. Cet axe a pour vocation de s'assurer que les services de base - académiques et administratifs – leur sont fournis, y compris une structure éducative fiable qui englobe un système numérique de haute technologie, avec des ressources d'apprentissage électroniques modernes et des médias éducatifs de qualité et diversifiés, grâce auxquels l'accès à l'information est assuré d'une manière harmonieuse et dans un court laps de temps. Ceci permet de faciliter la communication avec les étudiants, de leur assurer des services éducatifs efficaces et de qualité là où ils se trouvent, et d'atteindre la mission et les objectifs académiques du programme qui consistent à préparer les étudiants et à développer leurs capacités et leurs connaissances pour encourager la production, la créativité et le développement. Parmi les services les plus importants fournis par le système selon les normes d'assurance qualité, nous pouvons citer :

1. Assurer un guide technique qui explique comment utiliser le système et qui contribue à la résolution de problèmes techniques.
2. Fournir le portail électronique qui est l'interface avec les étudiants et le lier à un serveur électronique de haute qualité et efficace et à un réseau efficace.
3. Répondre aux exigences éducatives des étudiants à besoins spéciaux.
4. Assurer les matières scientifiques par voie électronique, sous forme numérique, afin qu'elles soient accessibles à tout moment et n'importe où, et concevoir leur contenu interactif précis et de haute qualité.
5. Fournir une bibliothèque électronique.
6. Assurer des services d'orientation académique et professionnelle.
7. Former les étudiants et les doter des compétences nécessaires pour utiliser les moyens de communication modernes.
8. Relier le site éducatif à d'autres sites éducatifs afin d'élargir le cercle de communication des étudiants et d'assurer l'interaction.

9. Fournir des liens permettant aux étudiants d'accéder aux sites Web scientifiques, aux bibliothèques et aux revues électroniques.
10. Lier tous les sites Web ou blogues des membres du corps professoral au site Web de l'établissement afin que les étudiants puissent communiquer avec les professeurs, que ce soit dans le cadre du cours ou dans le cadre de l'orientation académique.
11. Mettre à la disposition des étudiants des forums de dialogue pour qu'ils puissent communiquer entre eux, échanger des idées et avoir des dialogues critiques.
12. Mettre à la disposition des étudiants un lien pour y poster leurs idées, innovations, travaux de développement, opinions sur le système et propositions pour le développer.

## **VI : Procédures d'assurance qualité**

Le présent axe vise à garantir que les objectifs et les résultats d'apprentissage escomptés du programme académique soient atteints au moyen de modèles et de mécanismes approuvés et de procédures de suivi des résultats d'apprentissage et de leur réalisation au cours du processus d'apprentissage. Il s'agit aussi de mesurer la performance des étudiants et la satisfaction de toutes les parties prenantes vis-à-vis du processus d'apprentissage et de tenir compte de leurs opinions pour le développer.

### **➤ 1 : Au niveau de l'établissement**

1. Les établissements doivent avoir des procédures spécifiques selon les modèles approuvés pour l'assurance qualité, procédures qui doivent être publiées et qui font partie de leur gestion stratégique. Les politiques d'apprentissage en ligne des établissements peuvent également inclure des éléments de qualité, y compris le soutien institutionnel ; l'élaboration de cours ; l'enseignement et l'apprentissage ; la structure des cours ; le soutien aux étudiants ; le soutien assuré aux membres du corps professoral grâce à une formation obligatoire sur l'apprentissage en ligne pour les nouveaux membres du corps professoral, l'infrastructure technologique et l'évaluation des étudiants (authentification de l'apprenant, travail fait, examen, sécurité), le diplôme et les mesures de cyber- sécurité.

2. Les établissements doivent avoir une politique écrite au sujet des mesures de cyber- sécurité permettant l'utilisation des données des étudiants (confidentialité, sécurité, consentement, etc.). Cette politique devrait aussi traiter de la fraude et de ses conséquences sur les étudiants et les employés qui sont découverts alors qu'ils sont engagés dans un comportement frauduleux.
3. L'élaboration et la mise en œuvre de l'évaluation en ligne comprennent des mesures préventives qui garantissent l'authentification des apprenants et le travail effectué.
4. Des lignes directrices et des codes de conduite sont établis pour encourager les étudiants à adopter un comportement approprié en ligne. Les étudiants sont également conscientisés aux problèmes de plagiat et formés à la reformulation, la citation et l'utilisation de références trouvées en ligne.
5. L'établissement doit mettre en place une politique et des procédures pour reconnaître l'apprentissage. Il est recommandé aux établissements offrant des cours à l'internationale de se familiariser avec les politiques et les lois nationales concernant la reconnaissance des qualifications acquises par les étudiants résidant à l'étranger.

➤ **2 : Au niveau du contenu, de l'éducation, de l'apprentissage et de l'évaluation**

1. Assurer un mécanisme et des modèles spécifiques et approuvés contenant des procédures d'évaluation des cours, des programmes, des domaines d'évaluation périodique et de l'horaire (trimestriel, annuel), y compris le contenu, les méthodes d'enseignement, les services, la pertinence technologique et les méthodes d'évaluation au moyen d'indicateurs de performance en vue de surveiller et de développer les programmes.
2. Analyser la performance des étudiants dans les examens et les activités et déterminer dans quelle mesure les résultats d'apprentissage ciblés et les objectifs du programme sont atteints.
3. Réunir des informations et des données sur la satisfaction des étudiants quant à la mise en œuvre du programme, le processus d'enseignement, le contenu et la performance des enseignants.



4. Les rapports d'évaluation et d'examen assurent des informations de retour provenant de toutes les parties prenantes du processus éducatif. Ils identifient les remarques et les ajustements nécessaires et montrent le progrès réalisé dans le cadre des programmes en fonction des résultats de l'évaluation précédente.
5. Les établissements doivent faire l'objet d'une assurance qualité externe périodique conformément aux normes internationales adoptées. L'assurance qualité externe doit porter sur l'efficacité des processus internes d'assurance qualité mis en œuvre.
6. Les établissements doivent se doter d'une stratégie et de processus précis pour concevoir et approuver leurs programmes. Les qualifications résultant du programme doivent être déterminées en fonction des normes du Cadre national de qualifications de l'enseignement supérieur.
7. Les méthodologies d'enseignement et les activités d'apprentissage sont choisies dans le but d'atteindre les résultats d'apprentissage. Les méthodes d'évaluation en ligne doivent être appropriées, ce qui permet aux étudiants de démontrer dans quelle mesure les résultats d'apprentissage ciblés ont été atteints.

### ➤ **3 : Au niveau des étudiants et des résultats d'enseignement**

#### Procédures d'assurance qualité (étudiants et résultats d'enseignement)

- Les besoins des étudiants sont pris en compte lors de l'élaboration du modèle d'apprentissage et la conception du programme d'enseignement.
- Les futurs étudiants sont informés des exigences liées à l'équipement, à l'apprentissage en ligne, aux compétences numériques, aux connaissances préalables, aux sujets de base et à l'assiduité.
- Les étudiants sont informés de la charge de travail et du modèle pédagogique du programme d'apprentissage en ligne.
- Les étudiants sont clairement informés du mécanisme d'évaluation en ligne.
- Il faut s'assurer que les étudiants ont pris connaissance des règles de plagiat.

- Les étudiants reçoivent une formation sur la façon de reformuler et de citer correctement les sources trouvées sur Internet ou les sources sur support papier.
- Les étudiants reçoivent des instructions/ une formation sur l'utilisation des ressources d'apprentissage en ligne (VLE ou Environnement Virtuel d'Apprentissage, bibliothèque électronique, etc.).
- Les heures de soutien sont transparentes et répondent aux besoins des étudiants. Les périodes de pointe (soirées, week-ends, jours fériés, etc.) sont prises en compte.
- L'établissement publie des informations sur les taux d'achèvement, de réussite et d'abandon.

#### ➤ 4 : Au niveau du personnel enseignant

Cet axe vise à faire en sorte que les membres du corps professoral qui participent aux programmes d'apprentissage en ligne bénéficient de l'expertise **et des compétences académiques et techniques nécessaires pour garantir la qualité de l'éducation. Il faudrait aussi que l'établissement continue de les former, de développer leurs capacités et de leur fournir le soutien technique nécessaire pour assurer la qualité de l'éducation.** Pour ce faire, il faudrait :

1. Adopter des politiques et des contrôles approuvés qui régissent les méthodes de travail des membres du corps professoral et les activités qu'ils doivent accomplir pendant la période d'enseignement.
2. Mettre en place des politiques garantissant le soutien technique aux membres du corps professoral.
3. Déterminer des exigences claires concernant les expériences des membres du corps professoral qui sont conformes aux cadres d'apprentissage en ligne. Etablir une liste des compétences, des expériences et des conditions à remplir par les membres du corps professoral dans les programmes d'apprentissage en ligne de façon claire et précise.
4. Établir un mécanisme clair et équitable pour sélectionner les membres du corps professoral, de manière à choisir des

personnes possédant les compétences et l'expérience nécessaires dans les méthodes d'apprentissage et d'évaluation en ligne.

5. Développer des programmes de formation spéciaux pour les nouveaux membres du corps professoral.
6. Élaborer des plans et des stratégies pour former et qualifier les membres du corps professoral afin qu'ils puissent bénéficier de divers programmes, techniques et systèmes modernes et les mettre au service du processus éducatif.
7. Les établissements doivent garantir la compétence des enseignants et appliquer des processus équitables et transparents pour recruter et développer les compétences du personnel et des enseignants.

## **VII : Sécurité et confidentialité de l'information, propriété intellectuelle et déontologie**

La confidentialité des informations et des données constitue une question importante qui régit le travail dans l'environnement électronique. À la lumière des évolutions technologiques, il est primordial d'adopter des codes de déontologie pour garantir les droits des individus et des institutions, en particulier dans le domaine de l'apprentissage en ligne. Les éléments suivants doivent être réunis :

1. Assurer un environnement sécurisé sur différentes plateformes afin de protéger les droits des utilisateurs et respecter la confidentialité des données et des informations.
2. Protéger le droit de la personne à préserver la confidentialité et la sécurité de ses informations.
3. Assurer des informations précises de qualité : L'utilisation de l'apprentissage en ligne exige des informations précises de haute qualité pour atteindre des résultats d'apprentissage de qualité.
4. Protéger les droits de propriété intellectuelle par des législations qui protègent les droits des producteurs de logiciels, de matériels pédagogiques, etc., afin d'établir un équilibre entre les intérêts des concepteurs, des fournisseurs et des utilisateurs de services.
5. Préserver les droits des créateurs, des auteurs et des producteurs de divers médias et moyens.

6. Respecter les dimensions professionnelles et éthiques et les droits de créativité intellectuelle.
7. Assurer des mesures de cyber- sécurité (protection du mot de passe, cryptage, systèmes de sauvegarde, etc.) afin de garantir la sécurité et la validité des informations.
8. Adhérer au code de déontologie de l'utilisation d'Internet.
9. Évitez la fraude académique ou la fraude.
10. Évitez de nuire à la réputation et aux données d'autrui.

## Dispositions générales et recommandations

### Action participative nationale, régionale et internationale

- Conformément aux recommandations et résultats de l'équipe d'experts en apprentissage en ligne au sujet du travail participatif arabe, il est possible d'élaborer des programmes éducatifs communs contenant des cours en ligne accrédités qui pourront profiter aux chercheurs et aux étudiants.
- Nous encourageons également à tirer profit des expériences des établissements d'enseignement de premier plan au niveau régional et international en matière d'organisation de cours de formation technique, pédagogique et administrative pour la planification et la mise en œuvre de programmes d'apprentissage en ligne.
- Nous recommandons la signature d'accords de coopération et de partenariat aux niveaux national, régional et international dans les domaines de l'apprentissage en ligne, à divers niveaux pédagogiques et technologiques et au niveau des ressources numériques. Nous encourageons aussi l'échange d'expériences.
- Il est nécessaire de promouvoir les accords d'accréditation ou de coqualification et les accords de codiplôme entre les universités au niveau régional et international afin d'assurer la formation et de décerner des diplômes universitaires dans des disciplines prometteuses et hautement opérationnelles qui respectent les normes internationales.
- En conclusion, le Bureau souligne que le travail participatif au niveau arabe peut jeter les fondements d'une nouvelle phase de coopération dans le domaine du développement de l'éducation et de l'utilisation des technologies et des méthodes modernes qui améliorent la qualité de l'éducation dans le monde arabe.

### Dispositions générales :

1. Adopter les programmes éducatifs en ligne conformément aux instructions, procédures et exigences émises par l'autorité compétente de l'État où se situe l'établissement.

2. Les établissements d'enseignement supérieur assurant des systèmes d'enseignement en présentiel peuvent offrir des programmes éducatifs en ligne, ou des programmes d'apprentissage mixte, conformément aux normes de qualité énoncées dans le présent document et selon les conditions et procédures émises par l'autorité compétente de l'État où se situe l'établissement.
3. L'apprentissage en ligne est développé par l'intégration d'applications interactives de réalité virtuelle pour aider à créer des cours pratiques basés sur ces applications, tels que les cours de médecine et d'ingénierie qu'il est difficile d'enseigner en ligne.

## Recommandations

### **Le Comité recommande de:**

1. Mettre à jour et adapter la législation et les lois nationales sur l'enseignement supérieur pour accompagner les méthodes d'apprentissage en ligne imposées par l'environnement numérique. Assurer une reconnaissance nationale et régionale mutuelle des certificats et diplômes décernés pour les programmes d'apprentissage en ligne conformes au Cadre de référence.
2. Mener des efforts pour sensibiliser le public au concept de l'apprentissage en ligne, à son importance et à ses avantages, et répandre la culture de la qualité, de l'informatique et la culture électronique au niveau des établissements d'enseignement supérieur du monde arabe.
3. Prendre des mesures susceptibles d'accélérer l'adoption de programmes d'apprentissage en ligne dans les établissements d'enseignement supérieur, en raison de leurs avantages scientifiques et économiques.
4. Appliquer les normes d'assurance et de contrôle qualité dans l'enseignement universitaire en ligne. Former des équipes de travail au niveau des facultés dans les universités arabes pour les étudier et déterminer les conditions de leur application, et veiller à les développer à la lumière de la concurrence croissante dans la

- mise en œuvre de ce type d'apprentissage au niveau régional et international.
5. Procéder à l'échanger d'expériences entre les pays arabes en matière d'apprentissage en ligne. Identifier les défis et les inconvénients et élaborer des plans et des solutions nécessaires pour les surmonter. Procéder à l'échange d'expériences universitaires pour identifier les systèmes mondiaux les plus récents et les mettre en œuvre sur le terrain.
  6. Encourager les ministères de l'enseignement supérieur du monde arabe à adopter un projet de formation à l'intention des membres du corps enseignant et de leurs assistants chargés de l'élaboration et du développement des programmes d'enseignement, ainsi que des administrateurs et techniciens des universités qui offrent des programmes d'apprentissage en ligne afin de maîtriser les moyens d'apprentissage en ligne et d'accompagner les derniers systèmes technologiques qui favorisent l'interaction étudiant-enseignant.
  7. Jeter les fondements et rédiger les instructions relatives à l'organisation et à la gestion du processus d'apprentissage en ligne dans les cours et les programmes mixtes.
  8. Charger les centres d'assurance qualité d'aider à planifier, à examiner et à évaluer les résultats d'apprentissage et à améliorer continuellement la performance.
  9. Tirer parti des principaux établissements d'enseignement en ligne ayant une expérience antérieure dans l'organisation de cours de formation technique, pédagogique et administrative afin de planifier et de mettre en œuvre des programmes d'apprentissage en ligne dans l'établissement.
  10. Tenir compte de la situation dans certaines universités arabes, notamment le grand nombre d'étudiants, la mauvaise application des normes de qualité de l'enseignement et résoudre ces problèmes.

Expériences arabes et européennes

### **Expérience jordanienne :**

- Instructions et normes d'accréditation et de qualité des programmes (apprentissage en ligne)

Veillez contacter le ministère jordanien de l'Enseignement supérieur.

- Les fondements de l'apprentissage mixte à l'Université de Jordanie

<http://units.ju.edu.jo/ar/LegalAffairs/Lists/Regulations/DispForm.aspx?ID=276&ContentTypeId=0x0100C7850F392E786A439F935E088708707E>

### **Expérience émiratie:**

E-learning standards for licensure and accreditation, Commission for Academic Accreditation (CAA), UAE,

<https://www.caa.ae/caa/images/elearningStandards.pdf>

### **Expérience syrienne :**

- Règlements de l'Université Virtuelle Syrienne

<https://svuonline.org/ar/content/>

- Procédure d'assurance qualité à l'Université Virtuelle

<https://svuonline.org/ar/quality/faq>

- Etudes au sujet de l'enseignement virtuel

<https://pedia.svuonline.org/course/view.php?id=6>

### **Expérience yéménite :**

- Enseignement à distance, Faculté des sciences sociales et appliquées

<http://www.aden-univ.net/stud.aspx?>

- Faculté des Sciences Sociales et Appliquées : <https://fsas-adenuniv.net/>

### **Expérience tunisienne :**

Site web de l'Université virtuelle de Tunis

<https://www.uvt.rnu.tn/>



- Décret gouvernemental n°2019-430 du 6 mai 2019, fixant les missions, l'organisation administrative et financière et les modalités de fonctionnement de l'Université virtuelle de Tunis.

<https://www.uvt.rnu.tn/documents/doc-ar/2019-430.pdf>

### **Expérience palestinienne :**

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,  
Palestine <http://www.mohe.pna.ps/>

### **Expérience iraquienne :**

Centre d'apprentissage en ligne Ibn Sina <http://avic.uobaghdad.edu.ig/>

### **Expérience européenne:**

Considerations for quality assurance of e-learning provision, European Association for Quality Assurance in Higher Education AISBL 2018, Brussels. ENQA AISBL.

<http://www.enqa.eu/index.php/publications/papers-reports/occasional-papers>